

pourra peut-être revenir sur ses positions ou encore donner des explications tellement convaincantes que tous les députés, que le Parlement, dis-je, devra accepter le projet de loi.

● (1550)

[Traduction]

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord dire quelques mots pour appuyer la motion de mon collègue le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Je ne suis pas d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui ne veut supprimer qu'un de ces paragraphes. On a mentionné qu'un paragraphe vise à assujettir une autre catégorie de travailleurs aux dispositions de la loi sur l'assurance-chômage, et que l'autre vise à en exclure un groupe.

A mon avis, il est plutôt paradoxal d'assujettir un autre groupe aux dispositions de la loi, alors que le ministre parle de restrictions, et d'en exclure certains autres. Quand on pense à ceux qu'on veut inclure; les promoteurs du projets dans le cadre de programmes organisés par le gouvernement du Canada conformément à une loi du Parlement—notamment le programme des initiatives locales, Perspectives-Jeunesse, la compagnie des jeunes canadiens et d'autres qui pourraient être mis en œuvre de temps à autre—it me semble plutôt étrange, alors que le ministre envisage de supprimer ces programmes, qu'il juge maintenant bon de proposer que les promoteurs de tels projets soient assujettis aux dispositions de la loi.

Bien que ces programmes aient été très profitables à bien des régions et sous bien des rapports, ils ne sont tout au plus que des palliatifs. Le problème est la question du chômage. Ces programmes ont été créés pour offrir des occasions d'emploi à ceux qui ne pouvaient en trouver, et si le gouvernement s'attachait davantage à résoudre le problème du chômage à long terme plutôt qu'au moyen d'expédients on lui accorderait plus de mérite.

Des voix: Bravo!

M. Patterson: A chaque budget qu'il a présenté, l'ancien ministre des Finances a dit qu'il fallait résoudre le problème du chômage et a déclaré que le gouvernement était décidé à le faire. Toutefois, comme certaines autres promesses, surtout en ce qui a trait à l'inflation, nous voyons qu'au lieu de s'améliorer, le problème du chômage empire, ce qui prouve bien que les programmes et propositions du gouvernement sont incapables de régler ce problème très pressant qui accable la société canadienne.

Au lieu de proposer des palliatifs et d'essayer de donner droit aux promoteurs de projets aux prestations d'assurance-chômage, le gouvernement devrait chercher à régler le problème global et nous ne verrions pas dans l'obligation de le faire. On a signalé que ces programmes sont à court terme, le PIL en est un exemple. Ce sont des programmes à court terme, et ceux qui y ont travaillé pendant une très courte période auraient droit aux prestations d'assurance-chômage. Cette disposition, combinée à la disposition supplémentaire visant à exclure les person-

Assurance-chômage—Loi

nes de plus de 65 ans, est le comble du cynisme. Je voudrais dire en passant que les programmes de travaux d'hiver et les programmes d'emploi de fin d'hiver mis en place au Canada à une époque étaient beaucoup plus efficaces que les solutions proposées aujourd'hui.

● (1600)

Je voudrais maintenant parler de la deuxième proposition de l'article 1, qui vise à exclure de l'assurance-chômage les personnes de plus de 65 ans. A une étape antérieure de l'étude du bill, le ministre a déclaré, lors d'un débat à la Chambre, que le régime d'assurance-chômage ne constituait pas un régime de retraite à court terme. Comme beaucoup de Canadiens, je pourrais m'opposer à cette théorie et dire qu'à plusieurs égards, il s'agit bien en fait d'un régime de retraite à court terme. Le ministre a également indiqué que d'autres dispositions étaient prévues pour les personnes ayant plus de 65 ans, mais j'estime qu'elles sont encore insuffisantes pour répondre aux besoins de nos citoyens âgés. Lorsque le Régime de pensions du Canada fut proposé, on signala au cours du débat qu'il s'agissait d'un programme d'investissements très insuffisant, et qu'étaient donné le niveau peu élevé des prestations que l'on touche après 45 ou 50 années de service, cela ne valait pas réellement la peine. Je reconnais que des améliorations ont été apportées au régime, mais j'estime qu'encore aujourd'hui il ne constitue pas un très bon investissement pour les travailleurs du Canada. Si l'on pense au niveau des pensions de base que touchent aujourd'hui les citoyens âgés, je ne crois pas qu'il soit possible de justifier l'exclusion de ce groupe du régime d'assurance-chômage.

Or, ces citoyens ont contribué énormément au développement et à la croissance de notre pays et, bien que cela puisse paraître banal, je répète que leur apport est énorme. Maintenant on veut les mettre au rancart. s'ils ont plus de 65 ans, qu'ils se trouvent un travail, ils n'auront pas droit aux prestations alors qu'ils ont cotisé au régime d'assurance-chômage pendant des années. C'est faire un affront à ces personnes qui, au crépuscule de leur vie, n'ont pas des moyens suffisants pour subvenir à leurs besoins pendant leurs vieux jours. S'ils n'ont pu subvenir à leurs besoins, c'est notamment parce que le gouvernement a permis que l'inflation rogne leurs épargnes au point où ils ne peuvent plus subvenir à leurs besoins. Ces gens méritent un meilleur traitement.

Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre lorsqu'il soutient que les gens ne devraient jamais être tenus de prendre leur retraite, peu importe leur âge. Les particuliers qui ont acquis une vaste expérience, des connaissances et une spécialisation dont bénéficierait notre société, sont placés dans une situation désavantageuse parce qu'on leur dit qu'ils peuvent continuer de travailler mais de ne pas s'attendre de participer au programme d'assurance-chômage. Examinons les deux volets du tableau: d'une part les gens sont admissibles à participer au programme d'assurance-chômage après une courte période d'emploi; d'autre part, des gens qui ont travaillé pendant des années et qui ne réclameront probablement jamais de prestations d'assurance chômage se voient maintenant inadmissibles.

Monsieur l'Orateur, j'appuie avec un vif plaisir la motion du député de Hamilton-Ouest parce que je crois que cet article devrait être supprimé.